

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 20AC21 – LOTS 3 ET 5
FOURNITURE D'HABILLEMENT ET D'EQUIPEMENT DE PROTECTION
INDIVIDUELLE POUR LES AGENTS DE LA VILLE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de fournitures courantes et services n°20AC21, conclu avec la société PRODECO, pour la fourniture d'équipement de protection individuelle et chaussures de sécurité (lot 3) et pour la fourniture de vêtements bâtiment et haute visibilité (lot 5),

Considérant que l'indice de révision du marché (CPF 14.12 « Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – vêtement de travail » - Base 2015 » - Identifiant 010534091), a été supprimé, et qu'il convient de le remplacer par un nouvel indice.

DECIDE

Article 1 :

Un avenant est signé avec la société PRODECO, domiciliée ZAC de Mercières, 2 rue Eiffel, 60202 COMPIEGNE, titulaire du marché n°20AC21, lots 3 et 5.

Article 2 :

A compter de 2023, l'indice utilisé pour la révision, prévue à la date anniversaire du marché, soit le 1er août, est le suivant : Indice de prix à la consommation de l'ensemble des ménages en France – CONSFR3 – Articles d'habillement et chaussures - base 100 en 2015 ».

Article 3 :

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 26 septembre 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

03 OCT. 2023



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230926-DEC2023-101-DE
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023